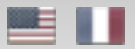


 OK Mots-clés OK

Commenter Partager

## « La tarification incitative est un outil véhiculant un signal économique fort »

Environnement | 6 réactions  
par André Le Bozec | 24.06.10



André Le Bozec, ingénieur-économiste au Cemagref (Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement) est l'auteur d'un guide à l'attention des collectivités locales pour la mise en place de la redevance incitative pour financer le service d'élimination des déchets, dénommée « PAYT » (Pay as you throw) dans les pays anglo-saxons. Sa mise en œuvre s'est développée dans les pays européens (Belgique, Suisse, Allemagne, Autriche, Pays-Bas) depuis de nombreuses années et depuis de 10 ans aux Etats-Unis. Le Grenelle de l'Environnement a rendu l'application de la tarification incitative obligatoire par les collectivités locales.



### Un principe simple, une mise en œuvre exigeante

La tarification incitative est un outil de financement du service déchets qui, s'appuyant sur l'application du principe pollueur-payeur, véhicule un signal économique fort, signal censé amener les ménages à modifier leur comportement relatif aux déchets. La redevance incitative est déterminée par la consommation du service évaluée, le plus souvent, par la quantité annuelle des ordures ménagères résiduelles présentées à la collecte

mesurée par le volume du bac choisi, le nombre de levées de bacs, le poids des déchets, le nombre et volume de sacs.

La redevance incitative oblige les décideurs à une connaissance des coûts de gestion des déchets par nature de déchets préalablement à la définition de la structure tarifaire. L'assiette du tarif est la quantité des ordures ménagères résiduelles, prise seule ou associée à d'autres flux de déchets (emballages, biodéchets, déchetteries). De la rigueur apportée à la définition du tarif dépendra la stabilité budgétaire du service.

Une phase d'apprentissage des acteurs au nouveau dispositif tarifaire est observée durant les trois premières années avant d'arriver à une période de stabilité. Les exigences de communication entre les partenaires (collectivités, citoyens, prestataires, syndicats) et de portage politique du projet sont des éléments de la réussite.

### Un outil efficace de gestion des déchets

La redevance incitative entraîne des effets positifs sur la gestion des déchets. Les quantités d'emballages triés croissent de plus de 40 %. La quantité d'ordures ménagères résiduelles à traiter présente une diminution, de l'ordre 20 à 40 %. Ces évolutions s'expliquent par des pratiques accentuées de tri (tri sélectif, compostage individuel), des transferts de déchets vers les déchetteries (déchets verts de jardin, métaux...) et des éco-gestes (Stop-Pub, prévention, achats). Ces performances observées varient selon le tarif et les situations locales. Mais, ces évolutions dans la répartition des destinations ne semblent pas affecter la quantité totale des déchets ménagers. Enfin, la redevance incitative conduit à une plus grande transparence des coûts du service rendu pour l'utilisateur.

### Des marges de progrès

Les effets négatifs, à savoir les pratiques déviantes (rejets sauvages ou illégaux, les brûlots, le compactage en bac,...) sont par nature très difficiles à quantifier et sont adoptés dans le souci d'échapper à la tarification ou de réduire la redevance. Ils apparaissent lors de la période de mise en place et ne semblent pas devoir remettre en cause la redevance incitative. Une évaluation est néanmoins nécessaire.



L'individualisation de la redevance en habitat collectif nécessite des conteneurs à accès par badge ou carte magnétique afin de compter les accès seuls ou combinés avec le volume

### L'innovateur de la semaine



Giulia Pozzobon  
Chargée de communication - Log 607

Tous les innovateurs

**Nouveau**

## FOURNISSEURS CLEANTECH

### Inscrivez-vous et trouvez de nouveaux clients

- Présentez vos produits & services (GRATUIT)
- Augmentez votre visibilité (GRATUIT)
- Générez des prospects qualifiés

**GreenVivo** | La place de marché environnement de CleanTech Republic

### A lire aussi

- Besançon se lance à son tour dans la redevance incitative
- CitéGreen distribue des bons points aux meilleurs trieurs
- Aux Etats-Unis, RecycleBank récompense le tri sélectif avec des bons cadeaux

### La Web TV des innovateurs

01.03.12 | **Vincent Feltesse - Président de la communauté urbaine de Bordeaux**

• Toutes les vidéos

### Tribune d'expert

**Geoffroy Bing** | Nova7  
**L'accessibilité de la ville à travers le handicap**  
Social | 02.03.12

En rupture avec des représentations bien souvent stigmatisantes dès lors que l'on aborde les questions de handicap et d'accessibilité dans la ville, il est temps aujourd'hui de considérer le handicap sous l'angle de l'innovation. Parce qu'il pose avec singularité des questions d'usage, d'accessibilité et d'acceptabilité spécifiques, le handicap constitue non seulement une source d'innovation technique trop peu exploitée, mais aussi un prisme par lequel l'accessibilité de la ville pour tous gagnerait à être envisagée.

**Olivier Ferrary** | Association des Centraliens  
**Huit priorités pour dynamiser l'innovation en France**  
Education | 16.02.12

Depuis trois ans, l'Association des Centraliens a lancé des « think tanks », littéralement « réservoirs à idées ». Ils s'appuient sur la communauté centralienne et sont commandités par les organismes à but non lucratif. Fin 2011, les membres de l'Association ont réfléchi au thème de l'innovation, qui vient de donner lieu à la publication de l'ouvrage « Huit Priorités pour dynamiser l'innovation en France », aux éditions Armand Colin. Une tribune d'Olivier Ferrary, animateur du think tank.

• Toutes les tribunes

### Suivez-nous sur Twitter



### Dossier de la rédaction



Entre l'hésitation des collectivités et le démarrage en trombe des acteurs du domaine, le covoiturage dynamique reste encore expérimental.

### Zoom sur une ville innovante



Amsterdam incite les agents de la ville à se rendre dans des Smart Work Centers, afin de diminuer les effets des déplacements quotidiens sur leur qualité de vie et sur l'environnement.

### Carte de France des Eco-Quartiers



Le cru 2011 de l'appel à projets EcoQuartier a été dévoilé fin novembre. Vingt-quatre projets ont



(tambour d'accès) ou le poids. La maintenance et la robustesse de ces nouveaux équipements nécessitent des retours d'expériences, ainsi d'ailleurs que leur acceptabilité par les usagers dans les divers types d'habitats.

### La taxe incitative comme instrument d'équité sociale ?

Le législateur a introduit la taxe incitative qui serait la taxe d'enlèvement des ordures ménagères actuelle (TEOM), assise sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties, avec l'intégration d'une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. Cette disposition qui mixe l'ancienne TEOM et l'incitation de la redevance incitative cherche selon ses promoteurs à assurer un accès équitable fonction de la capacité à payer des bénéficiaires, au nom de l'«équité sociale».

Si le risque d'exclusion d'une partie des usagers existe, interrogeons nous sur la pertinence et la faisabilité de tarifs sociaux tenant compte de la capacité contributive des usagers. Deux voies sont envisageables, l'une qui vise à fournir un service de base gratuit ou à prix modique, l'autre à rendre la facture abordable par les ménages selon des critères sociaux à définir.

La tarification incitative de la gestion des déchets est un outil économique qui responsabilise les producteurs de déchets (ménages, entreprises), les autorités organisatrices compétentes (transparence des coûts) et les opérateurs privés (amélioration des bases de rémunération). Ainsi, la tarification du service d'élimination des déchets ménagers tendra à se rapprocher de celle d'autres services publics locaux.

*André Le Bozec, "Mise en place de la redevance incitative du service publique d'élimination des déchets", Éditions Quae, 152p.*

*Photos : contenu à accès par carte magnétique - Amsterdam (photo de Une crédit P. Mallard) / Collecte sélective - Italie (crédit A. Le Bozec)*

Sur le même thème : [redevance incitative](#)

## Vos réactions

**concierge durable** | 29.07.10 à 14.51

"Le Grenelle de l'Environnement a rendu l'application de la tarification incitative obligatoire par les collectivités locales." Mais pour quand ? y a t il un délai ? sera t il reporté ? J'aimerais en savoir plus... en tout cas c'est une bonne nouvelle que d'arrêter de dépenser de l'argent pour rien (incinérateur), de jeter des choses qui ont de la valeur (papier, DEEE, vêtements, déchets organiques...), de stopper l'inégalité sociale qui fait que tout le monde paie le même prix que l'on sorte la poubelle 1x/15 jours ou tous les jours et enfin de faire prendre conscience aux consommateurs qu'il faut arrêter d'acheter des produits sur-emballés, ce qui aura forcément pour conséquence un changement du côté des industriels

**Line** | 27.08.10 à 14.21

Bonjour !

D'après mes connaissances, étant en cours de rédaction d'un mémoire de fin d'études sur la tarification incitative je peux répondre à certaines de vos questions.

La tarification incitative sera obligatoire d'ici 5 ans d'après l'article 46 de la loi "Grenelle I". La date de départ ayant été fixée au 2 juillet 2010. Cependant, il n'a pas été prévu de "sanction" en cas de non application.

Il faut savoir aussi que comme le dit l'article, la loi "Grenelle II", votée en mai 2010 a autorisé la mise en place d'une taxe incitative. Elle sera donc basée pour sa part fixe sur le foncier bâti et non sur le fonctionnement du service.

Bonne journée !

**Magali** | 23.09.10 à 11.20

De quoi compléter ta veille documentaire sur la redevance.

bises

christine poixblanc

**Des capteurs pour une collecte des containers en temps réel | InnovCity** | 1.12.10 à 19.44

[...] La tarification incitative est un outil véhiculant un signal économique fort », tribune d'André Le Bozec, ingénieur-économiste au [...]

**Un guide européen pour la prévention des déchets organiques | InnovCity** | 7.03.11 à 16.30

[...] La tarification incitative est un outil véhiculant un signal économique fort [...]

**Michel Sautelet** | 12.03.11 à 16.38

En Belgique, ces tarifications au sac ont eu pour conséquence un plus grand nombre de dépôts sauvages : bords de routes, bois, poubelles de rue archi-pleines de déchets domestiques. Dégats collatéraux.

## Partagez, réagissez, complétez, polémiquez ! Avec respect...

 [RSS \(pour suivre les réactions suscitées par cet article\)](#)

Nom

Email

Site internet

[Se connecter »](#)

Votre commentaire

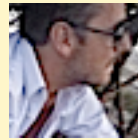
Poster



### La première champignonnière urbaine va sortir de terre à Paris

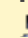
L'entreprise UpCycle va installer mi-mars à Paris une champignonnière urbaine qui fonctionnera grâce au marc de café. L'objectif de cette initiative baptisée U-Farm ? Produire une alimentation de qualité à l'empreinte carbone quasi nulle, grâce à des déchets transformés en ressources. Dans le panier en fin récolte, jusqu'à 10 tonnes de champignons pour un seul container de 30m2.

## Echos des blogs



**Muuuz**, le blog de [Eric Foulon](#)

**Les pharmacies madrilénes éclairent des pelouses lumineuses**


 [Social](#) | 27.04.12

La nuit, dans les rues de Madrid, la pollution lumineuse est telle qu'il est presque impossible d'apercevoir les étoiles. Sensible à ces problématiques, le collectif de créatifs espagnol Luzinterruptus a imaginé une installation urbaine intitulée « Mutant weeds ». A proximité des pharmacies ouvertes de nuit, ils ont créé à même le sol des surfaces aux allures de gazon lumineux faites de petits tubes fluorescents.



**Lièvre ou Tortue**, le blog de [Laurent Meillaud](#)

**La voirie intelligente du futur : des pistes lumineuses adaptées à tous les modes ?**

 [Déplacement](#) | 28.02.12

A Art Basel, l'une des plus importantes foires d'art aux Etats-Unis, le constructeur Audi a présenté l'an dernier un des cinq finalistes de son concours « Audi Urban Future Award ». Le projet BIG, avec ses pistes urbaines lumineuses alimentées à l'énergie solaire, permet la conduite de voitures électriques sans conducteur et la réappropriation de l'espace urbain en fonction des besoins de chacun. Retour sur cette vision futuriste du partage de la voirie.

• [Tous les échos des blogs](#)

## Agenda Innov'in The City

été récompensés.

### Nos partenaires



Rejoignez les partenaires médias et associations d'InnovCity.

Culture  
Déplacement  
Education  
Environnement  
Social

Tourisme  
Urbanisme

Les innovateurs  
Tribune  
Echos des blogs  
Vidéos

Les Brèves  
Archives

## Archives

mars 2014  
septembre 2013  
juin 2013  
avril 2013  
janvier 2013

décembre 2012  
octobre 2012  
septembre 2012  
août 2012  
juillet 2012

mai 2012  
avril 2012  
mars 2012  
février 2012  
janvier 2012

décembre 2011  
novembre 2011  
octobre 2011  
septembre 2011  
août 2011

juillet 2011  
juin 2011  
mai 2011  
avril 2011  
mars 2011